

## Bulletin individuel d'inscription à l'Office entre Aff et Vilaine

### Séjour de ski du samedi 8 au samedi 15 février 2025 à Chamrousse

<u>Nom</u> : .....		<u>Prénom</u> : .....	
<u>Adresse</u> : .....			
<u>Ville / Commune</u> : .....		<u>Code Postal</u> : .....	
<u>Portable</u> : .....		<u>Mail</u> : .....	
<u>Pointure</u> : .....	<u>Taille</u> : .....	<u>Poids</u> : .....	
<u>Date de naissance</u> : ...../...../.....		<u>Âge</u> : .....	
<u>Régime alimentaire particulier</u> : .....			

Si mineur (non accompagné de parents) :

Nom du tuteur : ..... Prénom : .....

Les personnes nommées tuteurs ou tutrices, c'est-à-dire celles qui ont la charge d'un mineur lors du séjour de ski :

- doivent être âgées de **plus de 21 ans**, ne peuvent être responsables que **d'un seul mineur**,
- dégagent l'Office des Sports et Jeunesse de **toutes responsabilités** envers ce jeune pendant le séjour.

**Cocher votre tarif :**  
*Les tarifs annoncés incluent l'ensemble des prestations\* :*

Secteur de l'Office des Sports**	:	<b>(-18 ans) : 800 €</b> <input type="checkbox"/>	<b>(+18 ans) : 830 €</b> <input type="checkbox"/>
Hors secteur	:	<b>(-18 ans) : 850 €</b> <input type="checkbox"/>	<b>(+18 ans) : 880 €</b> <input type="checkbox"/>

**Cocher votre chambre souhaitée :**

3 Chambres de 2 lits sont disponibles :       11 chambres de 4 lits :       1 chambre de 6 lits :

**Nombre de personnes dans la chambre choisie :** .....

*Dans le cadre de notre séjour de ski et de la configuration du chalet, une facturation supplémentaire de 150€ sera appliquée par lit non occupé dans la chambre.*  
*Toutefois, vous avez la possibilité de compléter votre chambre avec une personne inscrite au séjour.*

Le matériel réservé à la semaine (compris dans le séjour). Tout matériel réservé en plus est à la charge de l'inscrit :

- Ski alpin <input type="checkbox"/>	- Surf (+ 30€) <input type="checkbox"/>	- Autre(s) matériel(s), préciser : .....
- Ski de fond <input type="checkbox"/>	- Raquettes <input type="checkbox"/>	

Vous souhaitez :

	oui	non
- un accompagnement sur les pistes avec les animateurs de l'Office (compris dans le tarif du séjour)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. si oui : <b>niveau débutant</b> (jamais pratiqué le ski alpin) <input type="checkbox"/>		. <b>initié</b> (ayant pratiqué 1 ou 2 fois le ski) <input type="checkbox"/>
- prendre des cours avec les moniteurs E.S.F. (à vous de réserver et non compris dans le tarif du séjour)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- essayer une autre activité de glisse (location d'un 2è matériel à votre charge)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Partie à remplir par l'organisateur : Total à payer : .....€**

### \*LE PRIX COMPREND

**Le transport en car, la pension complète** au chalet « Le Chazelet », **la location du matériel** de ski sur une seule activité au choix (ski alpin, ski de fond, snowboard, raquettes, ...), **les forfaits des remontées mécaniques** sur le domaine skiable de Chamrousse, du dimanche 9 février au vendredi 14 février 2025, (6 jours de ski ou autres activités), **l'assurance** (Assur'Glisse) avec les garanties suivantes : frais de secours et de recherche, frais de premier transport, remboursement forfaits remontées mécaniques en cas d'accident ou maladie, responsabilité, assistance, frais médicaux, défense et recours.

Il comprend aussi : la gestion, la logistique et **l'encadrement** durant le séjour, l'accompagnement avec les animateurs de l'Office, **sur les pistes en ski alpin pour les débutants et les initiés uniquement (pour ceux qui en ont fait la demande)**. Si la demande d'accompagnement est importante, les animateurs pourront encadrer les différents groupes, en fonction du niveau, de la fatigue et du nombre de participants, quelques fois par demi-journées.

*Il est toujours possible de mettre en place des groupes de skieurs confirmés, s'ils souhaitent skier à plusieurs.*

L'équipe de l'Office encadrera les groupes de ski sur les pistes (pour ceux qui en ont fait la demande) du lundi 10 au vendredi 14 février 2025.

### \*LE PRIX NE COMPREND PAS

La location d'un matériel autre que celui réservé à la semaine, les cours collectifs et les leçons particulières données par les moniteurs de la station (ESF), la garde des enfants en dehors des accompagnements au ski, les animations de saison.

### \*\*COMMUNES DU SECTEUR DE L'OFFICE ENTRE AFF ET VILAINE

Bovel, Bruc-sur-Aff, Comblessac, Guipry-Messac, La Chapelle Bouëxic, Langon, Les Brulais, Lieuron, Lohéac, Loutehel, Mernel, Pipriac, Saint-Ganton, St-Malo de Phily, St-Séglin, Sixt sur Aff et Val d'Anast.

### MENTIONS LEGALES

✓ J'accepte les conditions du séjour telles qu'elles sont notifiées.

✓ Je certifie bénéficier d'une assurance individuelle me couvrant pendant ce séjour.

✓ J'autorise l'organisateur à utiliser mon image, à travers des supports photos ou vidéos, pour faire la promotion des événements qu'il organise.

### PAIEMENTS

**L'inscription ne sera définitive qu'à réception de cette fiche d'inscription et d'un acompte de 150€/pers.**

En cas de désistement d'un participant à moins de 30 jours du départ (08/01/2025), son acompte sera conservé, sauf annulation pour raison majeure (maladie, hospitalisation, confirmées par un certificat médical). Le solde du séjour est à régler avant le **samedi 11/01/2025**.

**Les chèques sont à remettre à l'ordre de l'Office entre Aff et Vilaine.**

A votre demande, il est possible : de payer le solde à l'Office si vous y avez laissé l'acompte, ou de payer en plusieurs fois, jusqu'à la date de départ au séjour.

Fait à : .....

le ...../...../.....

Signature :